

SUCCESSION DE MA MERE UNIQUEMENTS EN LIQUIDITES LE BIEN AYANT DEJ

Par **HAMELIN GILLES**, le **22/11/2017** à **17:10**

Bonsoir,

J'ai signé le 24 aout dernier la succession de ma mère se montant à 49 000 € nous avons reçu les répartitions et comme j'ai eu un désaccord avec le notaire celui ci à régler les autres héritiers sauf moi... que puis-je faire ??

Par youris, le 22/11/2017 à 18:08

bonjour,

vous mettre d'accord avec le notaire puisque c'est un désaccord avec votre notaire et non les autres héritiers.

en l'absence d'accord, vous pouvez saisir le tribunal mais avant, je vous conseille de consulter un autre notaire ou un avocat spécialisé.

salutations

Par Visiteur, le 22/11/2017 à 20:33

Bsr

Il s'agit donc d'un conflit qui ne remettrait pas en cause la répartition ?